

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 4 juillet 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Pelchat

Angèle Brochu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2011-07-240

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 6 juin 2011 ;
 - 3.2. Séance ordinaire du 6 juin 2011 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 20 juin 2011 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 30 juin 2011 ;
8. Avis de motion ;
 - 8.1. Règlement no 224-2011 décrétant l'augmentation du fonds de roulement ;
9. Règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011) ;
 - 9.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 4 juillet 2011 ;
 - 9.1.1. Adoption du règlement ;
10. Demande de soumissions ;
 - 10.1. Matériaux de planage (asphalte recyclé) ;
 - 10.1.1. Rues du Menuisier et du Soudeur ;
11. Dépôt de soumissions ;
 - 11.1. Lignage de rues ;
 - 11.2. Parc informatique ;
 - 11.3. Vidange et disposition de boues à la station d'épuration - étangs nos 1 et 3;
12. Inspection municipale ;

- 12.1. Travaux à autoriser ;
- 13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances ;
- 14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur ;
- 15. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 15.1. Demande d'autorisation ;
 - 15.1.1. Monsieur Pierre Nadeau ;
- 16. Centre multifonctionnel ;
 - 16.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 16.1.1. Recommandation de paiement no 8 ;
 - 16.2. Bibliothèque municipale/scolaire ;
 - 16.2.1. Constructions G. Vachon et fils inc. ;
 - 16.2.1.1. Recommandations de paiement no 1 ;
 - 16.2.1.2. Avenants de modifications au contrat ;
 - 16.2.2. PGA Experts ;
 - 16.2.2.1. Honoraires additionnels en ingénierie ;
 - 16.2.3. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;
 - 16.2.3.1. Plaque d'identification permanente en granit ;
- 17. Développement résidentiel ;
 - 17.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
 - 17.1.1. Acquisition de terrains ;
- 18. Recherche en eau - secteur ouest ;
 - 18.1. Puits de production en eau potable ;
 - 18.1.1. Honoraires additionnels ;
- 19. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
 - 19.1. Location d'intérieur de kiosque ;
 - 19.2. Espace publicitaire ;
- 20. Évacuation et traitement des eaux usées - secteur routes Coulombe/Kennedy ;
 - 20.1. Ministère des Transports ;
 - 20.1.1. Entente de participation financière ;
- 21. Station d'épuration ;
 - 21.1. Travaux à autoriser ;
- 22. Divers ;
 - 22.1. Berce du Caucase ;
- 23. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2011-07-241 3.1. Séance de consultation publique du 6 juin 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 6 juin 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2011-07-242 3.2. Séance ordinaire du 6 juin 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soit adopté avec la modification mentionnée.

Adoptée

2011-07-243 **3.3. Séance extraordinaire du 20 juin 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un employé de l'entrepreneur en déneigement demande que les citoyens n'installent pas de balises dans l'emprise de rue, nécessaire aux travaux du souffleur. Monsieur le maire mentionne que la municipalité émettra un avis à cet effet dans le Journal Entre-Nous. Ce même citoyen mentionne également que le travail des souffleurs est gêné à certains endroits par la présence de branches qui empiètent sur la voie publique. Monsieur le maire demande de soumettre une liste des adresses problématiques à la municipalité.

Un citoyen questionne relativement à la zone de 30km/hre nouvellement en place sur la rue Sainte-Geneviève. Monsieur le maire fournit les explications pertinentes.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2011-07-244 **Centre financier aux entreprises Chaudière-Nord - révision de la marge de crédit**

Annule la
résolution no

2011-06-202

ATTENDU QUE par la résolution 2011-06-202, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convenait de conserver la marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce avec un montant autorisé à 0 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir la marge de crédit actuelle et ce, suite au délai pour la réception des subventions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore maintienne en vigueur la marge de crédit actuelle détenue à la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2011-06-202.

Adoptée

2011-07-245 Société d'habitation du Québec - états financiers 2010

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et consente à verser un montant de mille cent dix-huit dollars (1 118,00 \$), soit cinq cent deux dollars (502,00 \$) pour la participation au déficit financier de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore et six cent seize dollars (616,00 \$) pour la participation au programme de supplément de loyer du Gîte de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-07-246 Embâcle football de la Polyvalente Benoît-Vachon - espace publicitaire

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à participer financièrement à la promotion du football en réservant un espace publicitaire d'un quart de page au montant de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables, dans le magazine Programme souvenir 2011 afin de maintenir les opérations du programme d'excellence de football à la Polyvalente Benoît-Vachon.

Adoptée

2011-07-247 Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la participation de quatre (4) représentants de la municipalité de Saint-Isidore à participer au tournoi de golf annuel de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce, qui se tiendra au Club Dorchester de Brampton, le 1^{er} septembre 2011, au coût total de quatre cents dollars (400,00 \$), taxes non applicables, incluant le brunch.

Adoptée

2011-07-248 MRC de La Nouvelle-Beauce - circulation des véhicules hors route

ATTENDU QU'en vertu d'une nouvelle loi, la circulation des véhicules hors route (motoneige et quad) est interdite entre 24h00 et 06h00 sur tous les types de sentiers ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce peut adopter un règlement régional permettant la circulation desdits véhicules dans cette plage horaire et ce, après entente avec les municipalités faisant partie du territoire ;

ATTENDU QUE la réglementation municipale n'émet aucune restriction relative aux heures de circulation des véhicules hors routes sur le territoire de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR

HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à ce que la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte une réglementation régionale autorisant la circulation des véhicules hors route sur les sentiers locaux, régionaux, provinciaux et interprovinciaux entre 24h00 et 06h00.

Adoptée

2011-07-249 **Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers - 10^e anniversaire**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser un montant de cent dollars (100,00 \$) au Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, comme contribution financière dans l'organisation d'une activité soulignant le 10^e anniversaire du CPE.

Adoptée

Le conseil convient :

- De procéder à une étude plus approfondie relative à l'installation d'un système de traitement des eaux usées avec lampe U.V. afin de permettre à un propriétaire de se conformer à la réglementation sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées.
- De transférer au comité consultatif d'urbanisme l'analyse du dossier afin d'inclure les résidences unifamiliales en rangée dans la zone RA-3 ;
- De demander à l'inspecteur en bâtiment d'effectuer les vérifications nécessaires à la plantation d'arbres sur les propriétés situés au 117 et 119, rue des Harfangs ;
- De vérifier la pertinence de posséder un drapeau de la municipalité ;
- D'attendre la décision finale de la CPTAQ avant d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre un permis de construction résidentielle sur les lots 3 028 687 et 4 574 107-Ptie ;
- De laisser à la discrétion de chacun le soin de participer financièrement à la tenue des messes estivales à Saint-Isidore ;
- De désigner monsieur Daniel Blais, conseiller, afin d'assister à la conférence de presse dévoilant la nouvelle image de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ainsi que la programmation 2011, qui se tiendra le 5 juillet 2011 au Centre municipal ;
- De prendre acte du dépôt des comptes rendus de la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, concernant leur participation au congrès de l'ADMQ qui s'est tenu les 8, 9 et 10 juin 2011 à Québec ;
- D'adresser une motion de félicitations à la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour leur accréditation au titre de gestionnaire municipal agréé (g.m.a.).

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Invitation à assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme «Aide aux jeunes contrevenants de Beauce» à Saint-Joseph.

2011-07-250 **COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1172 à 1184 inclusivement et chèques nos 8111 à 8184 inclusivement totalisant cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-deux dollars et quarante-et-un cents (166 682,41 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2011

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2011.

8. AVIS DE MOTION

8.1. Règlement no 224-2011 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 224-2011 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Daniel Blais,
Conseiller

9. RÈGLEMENT NO 223-2011 PORTANT SUR LES USAGTES PERMIS DANS LA ZONE PUBLIQUE PU-1 et MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 ET 221-2011)

9.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 4 juillet 2011

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 4 juillet 2011 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 223-2011 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

2011-07-251

9.1.1. Adoption du règlement

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations ;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage portant le numéro 160-2007 est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la zone publique PU-1 doit être agrandie, à même la zone mixte M-2, afin de permettre le déménagement des activités de la Maison des Jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages et des normes doit être modifiée afin de permettre des activités reliées à la Maison des Jeunes dans la zone PU-1 ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Daniel Blais, conseiller, lors d'une séance du conseil tenue le 7 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR

GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 223-2011 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011)».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : PLAN DE ZONAGE, SECTEUR URBAIN

Le plan de zonage, secteur urbain, considéré comme étant la carte PZ-2 du règlement de zonage # 160-2007 est modifié afin de permettre l'agrandissement de la zone PU-1 à même une partie de la zone M-2, tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 : GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

La grille des usages permis et des normes, considérée comme étant l'annexe 1 du règlement de zonage #160-2007, est modifiée comme suit :

La note 20 est ajoutée à la ligne Résidences – Habitation en commun pour la zone PU-1.

La note 20 signifie « Maison des Jeunes ».

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 4 juillet 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Angèle Brochu, g.m.a.
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

10. DEMANDE DE SOUMISSIONS

10.1. Matériaux de planage (asphalte recyclé)

2011-07-252

10.1.1. Rues du Menuisier et du Soudeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande de soumissions sur invitation pour l'achat et le transport de six mille tonnes métriques (6 000) de matériaux de planage (asphalte recyclé) dans les rues du Menuisier et du Soudeur

situées dans le parc industriel, sur une distance approximative d'un kilomètre et trois dixièmes (1,3 km), aux cinq (5) entreprises suivantes :

- Compagnie Wilfrid Allen ltée
- Enviro-Cycle inc.
- Jean Leclerc Excavation inc.
- Les Entreprises Lévisiennes inc.
- Les Excavations Lafontaine inc.
- Pavage Sartigan ltée

QUE les soumissions soient reçues au plus tard lundi le 25 juillet 2011, à 15 h 00.

Adoptée

11. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2011-07-253

11.1. Lignage de rues

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation à cinq (5) entreprises spécialisées pour les travaux de lignage de rues, de stationnement, de deux (2) stationnements pour handicapés, de cinq (5) x 50 km/h sur la chaussée, d'arrêt et de traverses d'écoliers ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>Lignage de rues</u> (sans taxes)	<u>Lignes de stationnement</u> (sans taxes)	<u>2 stationnements pour handicapés</u> (sans taxes)	<u>5 x 50km/hre sur la chaussée</u> (sans taxes)	<u>Lignes d'arrêt et traverses</u> (sans taxes)
Dura-Lignes	0,179 \$	1,35 \$	200,00 \$	525,00 \$	550,00 \$
Marquage et Traçage Québec inc.	0,155 \$	0,80 \$	100,00 \$	200,00 \$	160,00 \$
Perma Ligne	0,175 \$	0,45 \$	40,00 \$	125,00 \$	132,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de la compagnie Marquage et Traçage Québec inc., pour les travaux de lignage de rues, de stationnement, des deux (2) stationnements pour handicapés, des cinq (5) X 50 km/h sur la chaussée, de six (6) lignes d'arrêt et de deux (2) traverses d'écoliers au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-07-254

11.2. Parc informatique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions pour le renouvellement du parc informatique auprès des trois (3) entreprises suivantes :

- PG Govern
- Services informatiques SL
- Solutions informatiques G.A. inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Solutions informatiques G.A. inc. pour le renouvellement du parc informatique, au coût total estimé à huit mille quatre cent cinquante-et-un dollars et neuf cents (8 451,09 \$),

incluant les taxes et ce, tel que décrit ci-dessous :

- Équipements informatiques
- Préparation, configuration et installation
- Logiciels d'exploitation et utilitaires
- Imprimantes
- Routeurs (si nécessaire)
- Réaffectation des postes de travail effectuée par PG Govern

Adoptée

2011-07-255

11.3. Vidange et disposition de boues à la station d'épuration - étangs nos 1 et 3

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation à trois (3) entreprises spécialisées pour la vidange et disposition des boues des étangs nos 1 et 3 à la station d'épuration ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>Mobilisation et démobilisation</u> (excluant les taxes)	<u>Vidange et disposition des boues</u> (excluant les taxes)
Consolidated Giroux Environment inc.	20 000,00 \$	55 760,00 \$
La Corporation Newalta	8 950,00 \$	52 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de La Corporation Newalta pour la vidange et disposition des boues des étangs nos 1 et 3 à la station d'épuration, au montant total de soixante-dix mille six dollars et quatre-vingt-onze cents (70 006,91 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

12.1. Travaux à autoriser

Le conseil prend acte de l'achat par monsieur Marcel Couture, des tuyaux qui ont été enlevés lors de la fermeture des puits dans le secteur est du territoire, au montant de quatre cents dollars (400,00 \$).

2011-07-256

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Nettoyage de fossé	1 020,77 \$
Parc industriel (hauteur du 105, rue du Soudeur)	
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

Réparation de ponceau 1 048,11 \$

Route Coulombe (entre la route Kennedy
et le rang St-Pierre)

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Rechargement d'accotements 20 000,00 \$

(diverses routes)

Fournisseur : Gilles Audet Excavation inc.

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juin 2011.

13.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juin 2011.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

2011-07-257

14.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Vêtements de sortie pour directeur adjoint 208,99 \$

2 paires d'épaulettes lieutenant 61,29 \$

Fournisseur : Martin & Lévesque (1983) inc.

1 lame au carbure 14 po. tout usage 219,93 \$

1 jet siphon 6 po. modèle JS60 144,46 \$

Fournisseur : Aréo-Feu ltée

1 chaîne au carbure pour scie QV-8000 182,23 \$

Fournisseur : Boivin & Gauvin inc.

20 litres de shampooing, brosses, pompe, 150,00 \$

Chamois

Fournisseur : Lubriwin inc.

Adoptée

15. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15.1. Demande d'autorisation

2011-07-258 15.1.1. Monsieur Pierre Nadeau

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Nadeau est propriétaire du lot 3 028 973 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie totale de six mille six cent soixante-dix-sept mètres carrés et un dixième (6 677,1 m.c.), sur lequel on retrouve une résidence, un garage et un puits artésien desservant deux (2) immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Nadeau désire aliéner à son fils, monsieur Mario Nadeau, une partie du lot 3 028 973 d'une superficie de deux mille deux cent cinquante-et-un mètres carrés (2 251 m.c.), permettant ainsi d'obtenir deux (2) terrains réguliers ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visé est contigüe au lot 3 028 972, propriété de monsieur Mario Nadeau ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Pierre Nadeau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie du lot 3 028 973 à des fins d'agrandissement résidentiel.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

16. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

16.1. Ronam Constructions inc.

16.1.1. Recommandation de paiement no 8

Sujet reporté.

16.2. Bibliothèque municipale/scolaire

16.2.1. Constructions G. Vachon et fils inc.

2011-07-259 16.2.1.1. Recommandations de paiement no 1

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 transmise par Dominique Blais architecte, concernant les travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale/scolaire au Centre multifonctionnel à Constructions G. Vachon et fils inc., au montant total de quatre-

vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-sept cents (87 283,87 \$).

Adoptée

2011-07-260 16.2.1.2. Avenants de modifications au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale/scolaire effectués au Centre multifonctionnel par Constructions G. Vachon et Fils inc., les prix incluent les taxes :

Avenant 1 - directive D-6 Annulation de l'écran motorisé	(2 848,13 \$)
Avenant 2 - directive E-1 Divers travaux électriques	293,87 \$
Avenant 3 - directive D-3 Changement de type de tuiles de plafond	(5 012,70 \$)
Avenant 4 - directive D-4 Ébénisterie : changements de dimensions dus au rayonnage métallique	1 503,81 \$
Avenant 5 - directive D-5 Annulation des modifications à la porte existante du local électrique	(324,69 \$)
Avenant 6 - directive D-2 Crédit pour roulotte de chantier	(774,69 \$)
Avenant 7 - directive D-1 Matériel extérieur supplémentaire de gypse et pose sur mur extérieur	2 105,53 \$
Avenant 8 révisé - directive M-2 Contrôle de l'humidificateur relié à la centralisation existante du bâtiment	1 033,87 \$

Adoptée

16.2.2. PGA Experts

16.2.2.1. Honoraires additionnels en ingénierie

Sujet reporté.

16.2.3. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

16.2.3.1. Plaque d'identification permanente en granit

Sujet reporté.

17. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

17.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3

17.1.1. Acquisition de terrains

Sujet reporté.

18. RECHERCHE EN EAU - SECTEUR OUEST

18.1. Puits de production en eau potable

2011-07-261 18.1.1. Honoraires additionnels

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-80, Groupe Puitbec inc. a été mandaté pour effectuer des travaux de forage et pompage dans un secteur ciblé à l'ouest du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE par la résolution 2011-04-146, Envir'eau Puits inc. a été mandaté en services professionnels d'hydrogéologue pour des travaux à être réalisés dans le secteur ouest de la municipalité ;

ATTENDU QU'à la suite des analyses effectuées par le laboratoire Environnex, la firme Génivar inc. et Envir'eau Puits inc. recommandent de procéder à des tests de pompage et des analyses additionnels dans les trois (3) puits déjà en place du secteur ouest, et ce, en vue d'évaluer les besoins futurs de traitement d'eau potable pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux additionnels suivants auprès des fournisseurs ci-dessous :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
Essai de traitabilité <i>Fournisseur : Magnor inc.</i>	7 006,39 \$
Pompage additionnel sur les puits <i>Fournisseur : Pompes et filtration TM</i>	11 392,50 \$
Analyses d'eau <i>Fournisseur : MAXXAM Analytique</i>	2 848,13 \$
Planification, coordination, suivi terrain, kilométrage, compilation, structuration, interprétation des données, rédaction d'un rapport complémentaire <i>Fournisseur : Envir'eau Puits inc.</i>	4 557,00 \$

Adoptée

19. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2011-07-262 19.1. Location d'intérieur de kiosque

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Perrier Expositions pour la location, l'installation et le démontage d'un (1) kiosque de la municipalité lors de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière du 21 au 24 juillet 2011, au montant total de huit cent cinquante-quatre dollars et quarante-quatre cents (854,44 \$), incluant les taxes.

Adoptée

19.2. Espace publicitaire

Suite à l'acceptation de l'offre de partenariat offerte par l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc. lors de la tenue de la 29^e édition de l'exposition du 21 au 24 juillet 2011, soit le plan de visibilité «platine», comprenant une publicité maximale et la commandite d'un événement, le conseil convient de ne pas adhérer pour un espace publicitaire dans les hebdomadaires «Beauce-Média» et «La Voix du Sud».

20. ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SECTEUR ROUTES COULOMBE/KENNEDY

20.1. Ministère des Transports

2011-07-263

20.1.1. Entente de participation financière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'urbanisation de la Route 173 au coût estimé à deux millions cinquante mille dollars (2 050 000,00 \$) ;

ATTENDU QUE l'engagement financier de la municipalité est estimé à sept cent cinquante mille dollars (750 000,00 \$) ;

ATTENDU QUE ledit projet s'inscrit dans l'amélioration du réseau routier du ministère des Transports dans le cadre de projets conjoints avec les municipalités ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un projet d'entente énonçant les conditions ainsi que la participation financière maximale de un million trois cent mille dollars (1 300 000,00 \$) du ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'entente de collaboration avec le ministère des Transports relative à l'urbanisation de la route 173 (projet no 154-08-1026).

QUE le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Adoptée

21. STATION D'ÉPURATION

2011-07-264

21.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants à la station d'épuration, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

1 Bacto Trap de 10 kg 455,70 \$
Fournisseur : Nuvac

Adoptée

22. DIVERS

22.1. Berce du Caucase

Suite à la présence plus marquée de la Berce du Caucase dans la région, le conseil convient d'informer la population, par le biais du journal Entre-Nous, de la façon de reconnaître cette plante toxique et de l'éliminer et ce, afin de limiter la propagation de la Berce du Caucase.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2011-07-265 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 05.

Adopté ce 1^{er} août 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Angèle Brochu, g.m.a.
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
